

## **Les options et leurs implications – La gestion future du combustible nucléaire irradié du Canada.**

### **Séance d'information SGDN Rapport sommaire final**

**10 novembre  
Edmundston  
100, rue Rice**

#### **1.0 PARTICIPANTS**

---

Il y avait 3 participants aux séances d'information.

La représentante de la SGDN était Pat Patton, le représentant de l'équipe d'évaluation était John Neate. Présent de DPRA Canada étaient Constance Ramacière et Alexandre Ramacieri.

Le présent document fait état des commentaires offerts lors des séances d'information à Edmundston.

#### **2.0 APPROCHES DE GESTION**

---

Quelles sont à votre avis, les forces et les faiblesses des trois approches de gestion?

##### *2.1 L'entreposage à l'emplacement des réacteurs*

###### 2.1.1 Forces

Un participant a indiqué sa préférence pour la gestion sur les sites des réacteurs. Selon lui, les communautés qui accueillent les centrales présentement sont les plus susceptibles d'être favorable à accueillir également le combustible irradié.

###### 2.1.2 Faiblesses

Aucun commentaire

##### *2.2 L'évacuation en couches géologiques profondes*

###### 2.2.1 Forces

Aucun commentaire

###### 2.2.2 Faiblesses

Aucun commentaire

### *2.3 L'entreposage centralisé*

#### 2.3.1 Forces

Aucun commentaire

#### 2.3.2 Faiblesses

Aucun commentaire

## **3.0 LE CADRE D'ÉVALUATION**

---

Le cadre d'évaluation est-il exhaustif et équilibré? Comporte-t-il des lacunes?

Si oui, que devons-nous y ajouter?

On a demandé des explications sur les méthodes de traitement des déchets nucléaires.

On a demandé quels seraient les coûts à terme, associés aux différentes méthodes.

On a souligné l'importance de trouver une formule de financement efficace et flexible.  
On s'est interrogé sur la capacité de produire des prévisions fiables des coûts et de leur évolution.

Selon un participant, lorsqu'on choisit une formule de financement, il est rare que les coûts soient fiables. On doit en tenir compte dans son élaboration.

## **4.0 PLAN DE MISE EN ŒUVRE**

---

Quels éléments spécifiques, à votre avis, devraient faire partie du plan de mise en œuvre?

Selon vous, quels éléments doit comporter une approche par étapes?

On a engagé un échange sur les méthodes envisagées pour le transport du combustible. On a demandé sur quelle période s'échelonne le transport du combustible

On a demandé si le transport des déchets par voie maritime était sécuritaire, et on a demandé des clarifications sur les risques liés aux différentes méthodes de transport.

On a demandé des informations sur les méthodes utilisées dans d'autres pays pour le transport du combustible.

On a demandé comment seraient abordées les communautés affectées par le transport du combustible.

## **5.0 Autres commentaires à faire sur l'information contenue dans le Document de discussion 2**

---

En ce qui concerne le document, "Les options et leurs implications", les commentaires suivants ont été faits:

Aucun commentaire

## 6.0 Autres commentaires

---

La gestion financière :

- Un participant a questionné la capacité de New Brunswick Power Generation de remplir ses obligations financières quant à la gestion de ses déchets nucléaires.
- On a soulevé des inquiétudes quant aux sommes réservées par New Brunswick Power Generation pour le démantèlement de sa centrale et la gestion des déchets.
- Selon un participant, les obligations financières associées à la construction de la centrale de Pointe Lepreau avaient mal été évaluées.
- On a demandé que la gestion des fonds réservés à la gestion des déchets soient complètement à l'abri de toute forme d'influence politique.

Autres commentaires :

Selon un participant, la faible participation à la session d'information ne reflète pas l'importance de la question soumise par la SGDN.

On a demandé si les méthodes proposées de gestion des déchets pouvaient également servir à disposer du matériel radioactif présent sur les lieux des centrales.

Le présent rapport ne reflète pas nécessairement le point de vue ou la position de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) ou de ses directeurs, employés et agents. Et, sauf avis contraire, la SGDN le met à la disposition du public uniquement à titre d'information. Le contenu du rapport reflète seulement les points de vue des personnes qui ont participé aux séances d'information et aux ateliers de discussion. Les questions et remarques des participants sont notées juste pour les fins de consignation, sans évaluation de leur exactitude ou inexactitude. La SGDN ne prend aucun engagement formel explicite ou implicite et n'assume aucune obligation ou responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'utilité des informations exposées, ni ne suppose que l'utilisation desdites informations ne violerait pas des droits privés. Aucune référence spécifique à un produit, procédé ou service commercial, sous la forme d'un nom commercial, d'une marque déposée ou d'un manufacturier, ou sous une autre forme, ne saurait impliquer que la SGDN parraine ou préfère ou recommande ledit produit, procédé ou service commercial.